



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8759
21 août 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DATEE DU 21 AOUT 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIETIQUES

Les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de quelques autres pays alliés des Etats-Unis vous ont adressé une lettre dans laquelle ils demandent que le Conseil de sécurité soit convoqué pour examiner la question de la situation présente dans la République socialiste tchécoslovaque.

Or rien ne justifie l'examen de cette question par le Conseil de sécurité. Comme on le sait, des unités militaires des pays socialistes ont pénétré sur le territoire de la République socialiste tchécoslovaque sur la requête du Gouvernement de cet Etat, qui a demandé l'aide des gouvernements alliés, y compris l'aide de forces armées, du fait des menaces créées par la réaction extérieure et intérieure pour le système socialiste et pour la qualité d'Etat établie par la Constitution tchécoslovaque. Le Gouvernement soviétique et les gouvernements d'autres Etats alliés ont décidé de faire droit à la demande d'assistance militaire du Gouvernement tchécoslovaque conformément aux obligations prévues par les traités conclus entre ces gouvernements et sur la base des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Il va sans dire que les unités militaires susmentionnées seront retirées du territoire de la République tchécoslovaque aussitôt que la menace actuelle à la sécurité aura été écartée et que les autorités légitimes auront estimé que la présence de ces unités n'est plus nécessaire sur ce territoire.

Les actes de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes sont dictés par le souci de consolider la paix et par la volonté de ne pas tolérer que soient sapés les fondements de la sécurité européenne. Les tentatives faites pour présenter ces actes sous un autre jour ne peuvent rien changer à nos intentions pacifiques ni porter atteinte au droit de légitime défense, individuelle et collective, des pays socialistes.

Le Gouvernement soviétique a averti à maintes reprises que les tentatives faites par la réaction impérialiste pour s'ingérer dans les affaires intérieures de la République socialiste tchécoslovaque et dans les relations entre les pays socialistes ne seraient pas tolérées et se heurteraient à une riposte décisive. Il saisit cette occasion pour engager de nouveau tous les Etats à observer strictement les principes du respect de la souveraineté et de l'indépendance, ainsi que de l'inadmissibilité de toute agression directe et indirecte contre d'autres Etats et d'autres peuples.

D'ordre du Gouvernement soviétique, je porte à votre connaissance que l'Union soviétique est résolument opposée à l'examen de cette question au Conseil de sécurité, car cela servirait les intérêts de certains milieux étrangers, à savoir les forces de l'agression. Les événements de Tchécoslovaquie concernent le peuple tchécoslovaque et les Etats de la communauté socialiste, liés les uns aux autres par les obligations mutuelles appropriées.

Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de l'Union
des Républiques socialistes soviétiques
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Y. MALIK

